

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-011 du 17 Mars 1997

portant autorisation de ratification
des annexes au Traité de Yaoundé
signées à ABIDJAN le 19 Décembre
1991.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

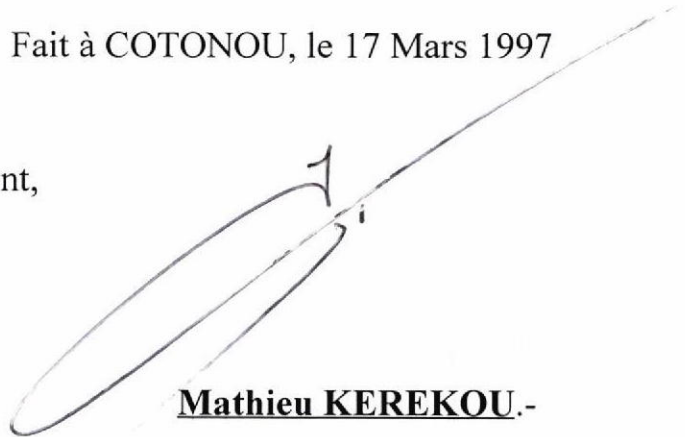
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont
la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, des annexes au Traité de Yaoundé
signées à ABIDJAN le 19 Décembre 1991.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 17 Mars 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

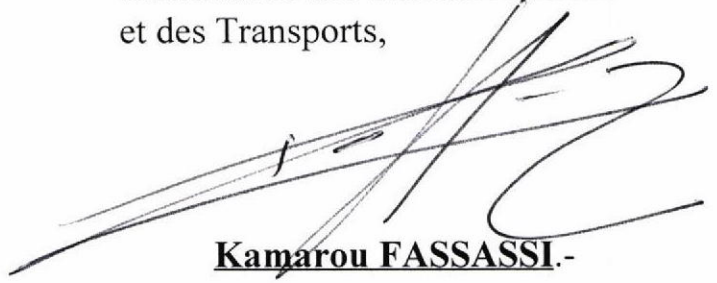

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Kamarou FASSASSI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,



Ismaël TIDJANI-SERPOS.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MTPT
4 MAEC 4 autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA- FASJEP 3 JO 1.-